



CQP

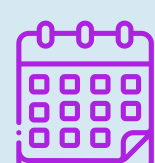
Dermocosmétique Pharmaceutique

Certificateur : CPNEFP de la pharmacie d'officine
Code RS : RS6751 Date d'enregistrement de la certification : 01/10/2024



LIEU DE FORMATION

Villeneuve d'Ascq



DURÉE & RYTHME

273 heures de septembre à juin.

40 jours de formation

une semaine pleine à la rentrée puis un jeudi par semaine

de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00



TARIFS

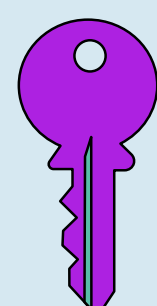
Coût de la formation 5560€.

À ce jour, le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO selon les critères de financement en vigueur



PRÉREQUIS

- Être titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Être salarié en activité dans une pharmacie d'officine ou demandeur d'emploi.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- **Modalités d'inscription** : Dépôt du dossier d'inscription à l'accueil ou par courrier à l'ARCPP de Villeneuve d'Ascq.
- **Voies de formation** : Contrat de professionnalisation ou plan de développement des compétences (salariés de l'officine).



100%
TAUX DE
REUSSITE
AUX EXAMENS
2025



Le programme : 4 blocs de compétences

- UC1 Mise en œuvre de la politique commerciale de l'officine en matière de dermo-cosmétique
- UC2 Animation de l'espace de vente dermo-cosmétique au sein d'une pharmacie d'officine
- UC3 Conseil du client en matière d'hygiène et de soins
- UC4 Vente de produits d'hygiène et de soins

Compétences visées

C1 : Organiser le rayon des produits dermo-cosmétiques

C2 : Analyser la nature et les caractéristiques de la peau d'un patient/client

C3 : Conseiller, de manière adaptée, le patient/client en produits dermo-cosmétiques

C4 : Vendre les produits dermo-cosmétiques de l'officine

C5 : Développer l'activité commerciale du rayon dermo-cosmétique



Les objectifs

- Etre capable de gérer, animer et développer les rayons hygiène et dermocosmétique à l'officine.
- Etre capable d'apporter un conseil approprié sur des produits d'hygiène, de soins, de beauté et de prévention dans le domaine dermocosmétique.

La pédagogie

- Mise en situation études de cas, jeux de rôle, travaux pratiques.
- Conférences animées par les acteurs des marchés de l'hygiène et de la dermocosmétique en pharmacie.
- Mise en œuvre des acquis en cours de formation à travers la réalisation d'un projet de développement du rayon dermocosmétique propre à chaque stagiaire.

Matériel pédagogique : supports de cours, vidéoprojecteur.

Locaux : pharmacie virtuelle pour mise en situation professionnelle.

Formateurs

- P. PICHAUD, pharmacien : physiologie et pathologies de la peau, techniques de vente
- C. LAURENT, Préparatrice en Pharmacie, certifiée CQP : types de peau, hygiène et soins, produits et conseils, politique des achats, techniques de vente.
- S. MOURIZAT, Préparatrice en Pharmacie, certifiée CQP : galénique, connaissance des actifs.
- C.FICOT, Préparatrice en pharmacie, Formation de Déléguée médicale : Merchandising, suivi des ventes et des achats.

Modalités d'évaluation de la formation

- Entretien avec la commission professionnelle d'évaluation
- Présentation d'un dossier professionnel réalisé au cours de la formation : 20 minutes de présentation
- Mise en situation professionnelle simulée : 30 minutes de préparation et 20 minutes de présentation

Validation de la formation

Pour obtenir le CQP le candidat doit valider l'ensemble des épreuves d'évaluation.

En cas d'échec, le candidat devra donc repasser l'intégralité des épreuves d'évaluation lors d'une session ultérieure dans un délai d'un an à compter de la notification par le jury certificateur (CPNEFP).

Passé ce délai, il devra faire un nouveau parcours de formation préparant à la certification.



Diplôme acquis

CQP Dermocosmétique Pharmaceutique : Un certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Pharmacie d'Officine, signé par le Président de la CPNEFP.

Reconnu par l'ensemble de la branche professionnelle de la pharmacie d'officine.



Scannez ce QR code pour accéder au catalogue de nos formations



Accessibilité aux personnes handicapées

- Vous êtes en situation de handicap ? Nos services sont à vos côtés pour adapter vos conditions de formation
- Pour toute question concernant l'aménagement, les besoins en matériel spécifique ou l'accompagnement, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap au 03.20.59.17.17

Contacts



03 20 59 17 17



www.arcpp.org



03 20 05 98 64



contact@arcpp.org

Siège de l'ARCPP : 49, Av. du Pont de Bois
59650 Villeneuve d'Ascq